



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 48		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 21/08/2018</b>	<b>Objet :</b> destruction de 10 nids d'Hirondelle de fenêtre dans le cadre de travaux de ravalement de façades d'un bâtiment communal à usage locatif à Argancy (57)	<b>Avis :</b> favorable

### Contexte

Cette demande émane de la commune d'ARGANCY et concerne la destruction de 10 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), dans le cadre de travaux de ravalement de façades d'un bâtiment communal à usage locatif (31 A-B-C rue de Metz 57640 ARGANCY).

Les travaux et la destruction des nids sont prévus entre le 15 septembre 2018 et le 15 mars 2019, à savoir hors période de reproduction.

En tant que mesure compensatoire, à réaliser avant le 15 mars 2019, la commune propose la pose de nids artificiels au ratio de 2 nids artificiels pour 1 nid enlevé, soit 20 nids artificiels.

Afin de vérifier la bonne mise en place de la mesure compensatoire, seront réalisés :

- une visite sur place par la LPO avec compte-rendu transmis à la DREAL
- un suivi annuel sur 2 ans de la réussite de la mesure compensatoire.

### Question au CSRPN

Le projet de destruction des nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

### Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614\*01 du 25/07/2018
- annexe technique à la demande de dérogation du 25/07/2018

### Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Ce dossier prend bien en compte la problématique de l'espèce et les mesures compensatoires ainsi que les suivis sont cohérents et doivent permettre le maintien de l'espèce.

### Avis du CSRPN

Avis favorable.

Bruno FAUVEL  
Expert-délégué, vice-président de la commission  
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est